



INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS CENTRE GÉRONTOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL

N° enregistrement 9313 P00 3313

176, Avenue de Montolivet - BP 50058 - 13375 Marseille Cedex 12

Secrétariat ☎ : 04.86.57.81.17 / 04.86.57.81.65 / 04.91.12.75.15

Fax : 04.86.57.81.24 – E-mail : ifas@cgd13.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

FORMATION AIDE-SOIGNANT SESSION JANVIER 2019 DOSSIER D'INSCRIPTION Aux épreuves de sélection

INSCRIPTIONS :

➤ **Du 22 Mai au 14 Septembre 2018** – 15 heures –

(Aucun dossier ne sera pris en compte au-delà de cette date).

Les dossiers sont :

- A retirer dans les locaux de l'**IFAS** situé :
Centre Gérontologique Départemental – 176, avenue de Montolivet – 13012 MARSEILLE
Bâtiment Garlaban – Rez-de-chaussée.
- A télécharger sur internet : www.cgd13.fr rubrique « Enseignement »

Dépôt des dossiers : Les dossiers sont à déposer du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30 sans rendez-vous.

Vous pouvez envoyer les dossiers par voie postale avant le 14 Septembre 2018 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : Centre Gérontologique Départemental – 176, Avenue de Montolivet – BP 50058 – 13375 Marseille Cedex 12

- Epreuve écrite d'admissibilité : Samedi 6 Octobre 2018
- Résultats des épreuves d'admissibilité : Vendredi 19 Octobre 2018 à partir de 14h00
- Epreuve orale d'admission : Octobre / Novembre 2018
- Résultats des épreuves d'admission : Mercredi 29 Novembre 2017 à partir de 14h00
- Début de la formation : Lundi 7 Janvier 2019
- Frais d'inscription : 80 Euros **non remboursables**
- Coût de la formation : Prise en charge par le Conseil Régional ou prise en charge employeur.

Capacité d'accueil : **25 places**.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :

- Etre âgé(e) de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Etre reçu à des épreuves de sélection organisées par l'Institut de Formation d'Aides-soignants.

EPREUVES DE SELECTION :

Elles comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission :

L'épreuve d'admissibilité :

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

ELLE COMPORTE :

Une épreuve écrite et anonyme, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, se décomposant comme suit

- a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - ⇒ Dégager les idées principales du texte,
 - ⇒ Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points.

- b) Une série de dix questions à réponse courte :
 - ⇒ Cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine,
 - ⇒ Trois questions portant sur quatre opérations numériques de base,
 - ⇒ Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie est notée sur 8 points.

L'épreuve d'admission :

Peuvent se présenter à cette épreuve :

- Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité,
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français,
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français,
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu,
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

ELLE COMPORTE :

Une épreuve orale notée sur 20 consistant en un entretien de vingt minutes maximum avec un jury, précédé de dix minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social :

- ⇒ La présentation de l'exposé à partir de ce thème est notée sur 15 points,
- ⇒ La discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant est notée sur 5 points.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Pour information :

<p><u>Vaccinations obligatoires</u> <u>et certificats médicaux</u> à fournir en cas de réussite au concours d'entrée en IFAS</p>	<p>Les vaccinations obligatoires pour les élèves aides-soignants sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• BCG (Test tuberculinique)• DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO)• HEPATITE VIRALE B <p>Un certificat médical de ces vaccinations sera exigé en cas de réussite au concours d'entrée à l'IFAS.</p> <p>Un certificat établi par un médecin agréé ARS.</p> <p>Merci à vous de vous en préoccuper dès à présent</p>
--	---

Liste des pièces à fournir au dos →

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche d'identification ci-jointe renseignée,
- 1 photo d'identité récente à coller dans le cadre correspondant
- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité
- Copies des diplômes – en cas de dispense à l'épreuve écrite –
(L'original est à présenter **IMPERATIVEMENT** lors du dépôt du dossier)
- 4 enveloppes et 4 timbres :
 - 2 enveloppes (format 22x11), **sans fenêtre** timbrées, à vos noms, prénom et adresse
 - 2 enveloppes vierges **à fenêtre** (format 22x11) + 2 timbres tarif en vigueur **non collés**
- Pour les candidats bénéficiant d'un aménagement des conditions d'examen ou de concours :
Fournir un certificat d'un médecin agréé par l'Agence Régionale de la Santé.
Vous trouverez la liste des praticiens sur le site internet : www.paca.ars.sante.fr
Rubriques > Votre santé > Services de santé en pratique > Liste des médecins agréés
- Pour les candidats mineurs : une autorisation parentale (ci-jointe) à compléter et copie de la Carte Nationale d'Identité du responsable légal
- Frais d'inscription par **CHEQUE** : 80 euros à établir à l'ordre de la Trésorerie Publique Hospitalière

FICHE D'IDENTIFICATION A REMPLIR

PHOTO
A COLLER

NOM de naissance

Nom marital Prénom :

Date de naissance : Âge en 2019 : Lieu de Naissance

Nationalité :

Adresse complète :

.....

☎ : ☎ : Mail :

DIPLOME (S)..... Année d'obtention :.....

Niveau scolaire :..... Date de fin de scolarité :.....

Si candidat mineur : Nom et Prénom du responsable Légal :

INSCRIPTION A L'ÉPREUVE DE SELECTION

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission de l'institut de formation d'aides-soignants et :

- M'inscris

* A l'épreuve écrite d'admissibilité,

* A l'épreuve orale d'admission uniquement.

* Cocher la case correspondante (une seule case)

Chèque de 80 Euros par chèque à l'ordre de la Trésorerie Publique Hospitalière.

Je soussigné(e)

* autorise l'Institut de Formation du Centre Gérontologique Départemental, organisateur du concours d'entrée en formation, à publier mes NOM et PRENOM sur internet dans le cadre de la diffusion des résultats de l'admissibilité et de l'admission.

* atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et que les copies des pièces jointes sont conformes à l'original.

* Cocher la (ou les) cases souhaitée(s)

Fait à le.....

Signature



CENTRE GERONTOLOGIQUE
DEPARTEMENTAL
INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT

N° enregistrement 9313 P00 3313

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e), demeurant
.....et
agissant en qualité de « *Père – Mère* », autorise mon
enfant..... et demeurant à la même
adresse à :

- Suivre la formation Aide-Soignant.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Date :

Signature du ou des représentant(s)